



Département de l'Aveyron
République Française
18 bis avenue Marcel Lautard 12500 ESPALION

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 2 SEPTEMBRE 2019
A 20H30
COMPTE RENDU**

L'an deux mille dix-neuf,

Et le 2 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Sylvie LACAN, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Michèle PIGNAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Rémy BERALS, Nicolas BESSIERE, Pierre BESSODES, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Angèle ORTIZ a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Excusé(e) : David DELPERIE

Absent(e) : Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL

Monsieur le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs (repris ci-dessus).

ADMINISTRATION GENERALE :

1- Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur M. Le Président

Il est proposé que le plus âgé des conseillers présents soit désigné.

M. Pradalier est désigné secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

2- Approbation des PV des conseils du 17 juin et du 22 juillet

Rapporteur M. Le Président

Monsieur le Président donne lecture des PV des séances des conseils du 17 juin et du 22 juillet 2019.

Approuvé à l'unanimité

3- Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil

Rapporteur M. Le Président

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 13 aout 2019 telles que mentionnées ci-après :

2019-DP-33	Signature d'une convention d'adhésion aux services du Pôle Économique avec l' L'EURL DESPEYROUX CHARLES
2019-DP-34	signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec M Guillaume FERNET
2019-DP-35	Avenant n°1 au marché de services pour la fourniture et mise en place d'équipements de télégestion – ouvrages d'assainissement
2019-DP-36	Acte constitutif d'une régie de recettes - Taxe de séjour
2019-DP-37	convention d'occupation d'une partie de l'ancienne trésorerie d'Entraygues avec la SAS SILY
2019-DP-38	Avenant n°2 au marché de services pour l'exécution d'un service de transport à la demande (Lots n°1 à n°5)
2019-DP-39	Signature d'un avenant n°2 de renouvellement pour la location d'un espace de coworking au pôle économique avec M. Tristan Lerisse
2019-DP-40	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec Mme Clémence LAGORCE

Approuvé à l'unanimité

4- Rapport annuel 2018 du SMICTOM Nord Aveyron

Rapporteur Mme Gardes

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM Nord Aveyron a l'obligation de soumettre aux assemblées délibérantes de ses collectivités adhérentes, chaque année, un rapport, intitulé Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est présenté au conseil communautaire.

Approuvé à l'unanimité :

1 abstention : Elodie Gardes

5- Suppression de l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts qui permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Afin d'assurer la continuité des décisions, sur le territoire où s'applique la TEOM et prises par les anciennes instances, Monsieur le Président propose de de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Approuvé à l'unanimité :

1 abstention : Elodie Gardes

6- Décision modificative n°1 BA Enfance
Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du budget annexe Enfance :

BA ENFANCE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-60 : Énergie - Électricité	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-60 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-60 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-60 : Etudes et recherches	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-60 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548-60 : Autres contributions	365 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558-80 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	371 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	365 000.00 €	371 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7478-60 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	365 000.00 €	395 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-60 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-60 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Approuvé à l'unanimité

7- Décision modificative n°1 BA ZA Peyrolebade
Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du budget annexe ZA Peyrolebade :

ZA PEYROLEBADE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	6 300.00 €
R-7552-90 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
TOTAL R 76 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	12 600.00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-3555-90 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	6 300.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	6 300.00 €
Total Général		18 900.00 €		18 900.00 €

Approuvé à l'unanimité

8- Clôture du BA Base de Canoé Kayak

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président explique que, suite à la restitution de la compétence à la commune d'Entraygues, il convient de clôturer au 31/12/2018 le budget annexe base de canoé Kayak.

Monsieur le Président rappelle que les résultats de ce budget sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement cumulé de 9 729,44 €
- Excédent d'investissement cumulé de 7 447 €

Ces résultats seront repris au budget principal de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère.

Approuvé à l'unanimité

9- Participation au fonctionnement de la structure petite enfance d'Entraygues

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire qu'une convention avait été signée entre la commune d'Entraygues, l'ancienne communauté de communes d'Entraygues et le Centre Social Rural d'Entraygues pour la gestion de la structure Petite Enfance. La participation de la communauté de communes aux dépenses de fonctionnement de cette structure petite enfance est appelée chaque année par la commune d'Entraygues sous la forme d'un avis de somme à payer.

En 2019, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit prendre en charge une somme de 5 992,45 €.

Monsieur le Président propose d'entériner ce principe de fonctionnement et indique que le montant nécessaire est inscrit au budget annexe Enfance.

Approuvé à l'unanimité

10- Convention de délégation de compétence TAD avec la Région
Rapporteur M. Albespy

Monsieur le Président indique que la Région a adopté, le 19 juillet 2019, le nouveau dispositif régional harmonisé en faveur des transports à la demande (TAD) pour une mise en œuvre dès le 1^{er} septembre 2019. Ce nouveau dispositif se substitue aux dispositifs antérieurs, ex-départementaux et régional.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de délégation de compétence et du règlement d'exploitation du service de TAD.

Ces documents précisent, entre autre, que :

- la communauté de communes, ayant reçu délégation de compétence de la Région Occitanie, est désignée « autorité organisatrice de second rang » pour organiser les services du TAD sur son territoire.
- la Région participe à la couverture du déficit d'exploitation par attribution d'une dotation selon une programmation établie sur l'ensemble de la durée de la convention qui est de 4 ans et 4 mois (article 15) soit jusqu'au 31 décembre 2023.
- le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2020 est fixé pour l'utilisateur à 2€ / trajet.

Approuvé à l'unanimité

11 Actualisation du plan de financement pour la maison de santé intercommunale de Bozouls
Rapporteur M. Anglars

Monsieur le Président rappelle que la maison de santé intercommunale à Bozouls est en cours de réalisation. Suite au positionnement des divers cofinanceurs sollicités et aux attributions de subventions, il convient de modifier le plan de financement.

Pour mémoire, l'estimation financière prévisionnelle de l'équipement est évaluée à 1 200 000 € HT.

Après propositions des co-financeurs, le plan de financement actualisé est le suivant :

- Etat :	
DETR 2018	100 000 € (acquis)
DSIL	142 273 €
FNADT	100 000 € (acquis)
- Département :	120 000 € (acquis)
- Région :	140 000 € (acquis)
- Autofinancement ou Emprunt :	597 727 €

Approuvé à l'unanimité

12- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17/06/2019 N°2019-06-17-D53
Objet : Réhabilitation des immeubles de l'ex gendarmerie d'Estaing en vue de l'aménagement de logements adaptés – lot n°1 : terrassement –VRD-espaces verts – Avenant n°1 (Annule et remplace)
Rapporteur M. Le Président

Monsieur le Président informe que cet avenant a été présenté à la Commission d'appel d'offres, en date du 13/05/2019 et validé lors du Conseil de communauté en date du 17 juin 2019. Seulement, à posteriori, une erreur matérielle a été constatée sur le montant du marché : une variante retenue (marquage sur l'enrobé) n'avait pas été prise en compte dans le calcul du montant du marché. En effet, le montant total du marché, à prendre en considération, est de 23 700,55 € HT, qui se répartit ainsi : un montant de 17 983,05 € HT pour la solution de base, et un montant de 3 967,50 € HT pour la variante exigée.

Monsieur le Président rappelle l'objet de l'avenant : dans le cadre de l'exécution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie d'Estaing en vue de l'aménagement de logements adaptés, et plus précisément pour les travaux de terrassement – VRD – espaces verts (lot n°1), des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires en raison de la découverte d'une cuve à fioul

enterrée. L'évacuation de cette cuve nécessite donc des travaux supplémentaires pour son traitement et son retrait.

Ces modifications ont une incidence financière, qui représente une plus-value d'un montant de 1750,00 € HT soit + 7,97 % par rapport au montant du marché initial.

La Commission d'appel d'offres réunie valablement le 23 juillet 2019, a donné un avis favorable à cet avenant.

En conséquence, l'avenant cité ci-avant, annule et remplace, l'avenant acté lors de la séance du Conseil de communauté en date du 17 juin 2019, par délibération n°2019-06-17-D53.

Approuvé à l'unanimité

13- Itinéraire artistique et culturel sur le GR65 - fenêtres sur le paysage

Rapporteur Mme Taquet-Lacan

Monsieur le Président expose que l'association « Derrière le Hublot » en collaboration avec l'ACIR, propose aux territoires concernés par un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que bien culturel en série « Chemin de St Jacques de Compostelle en France » de participer à l'opération Fenêtres sur le paysage. Cette opération concerne la création d'un itinéraire artistique et culturel sur le GR 65.

Cet itinéraire se décompose de deux actions :

- la création d'une œuvre d'art refuge reflet de la culture locale par sa forme, ses matériaux, son évocation sociétale, légendaire, historique, symbolique et identitaire.
- un programme de diffusion et des rendez-vous artistiques.

Pour chacune des deux actions, une part est mutualisée entre tous les territoires parties prenantes du projet, une autre part est territorialisée et appartient en propre aux territoires participants.

Pour la création de l'œuvre d'art refuge : sa conception, la création artistique et l'ingénierie font partie intégrante de la mutualisation, garante de l'homogénéité de l'esprit du projet et de capitalisation et transfert de l'expérience et de la méthodologie. La réalisation concrète de l'œuvre appartient au territoire.

En matière de diffusion artistique, une programmation est proposée clé en main par le collectif et il revient à chaque territoire d'intégrer dans sa propre diffusion artistique des œuvres relatives à la culture du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Cette opération fait écho aux actions déjà engagées tant sur le chemin de St Jacques que sur nos paysages et s'inscrit dans les ambitions du territoire au travers du plan de gestion local. Elles constituent un ensemble cohérent.

L'opération se déroulerait sur 3 ans, durée nécessaire notamment pour la conception et la réalisation de l'œuvre d'art refuge.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Postes de dépenses	Qui porte la dépense		Répartition des recettes	
	Derrière Le Hublot	Partenaire		
Projet territorialisé	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	Sur la part du projet territorialisé (dépenses artistiques) 75 000,00 €
- Axe 1 - Œuvre d'art-refuge (fabrication, matériaux, prestations travaux)	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	Co-financements publics (Région, dptmt, FEDER Massif) 60 000,00 €
- Axe 2 - Programme de diffusion et rendez-vous artistiques	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	Autofinancement (œuvre d'art refuge) 20% (CC et ou commune) 11 000,00 €
				Auto-financement (diffusion) 20% (CC) 4 000,00 €
Projet commun et mutualisé	66 151,30 €	66 151,30 €	0,00 €	Sur la part du projet mutualisé 66 151,30 €
- Axe 1 - Conception et mission équipe artistique (maîtrise d'œuvre)	10 000,00 €	10 000,00 €		Co-financements publics (Région, dptmt, ... ?) 31 752,62 €
- Axe 2 - Diffusion Museum of the Moon + laboratoire résidence	12 000,00 €	12 000,00 €		Co-financements publics (FNADT, DRAC, Région) mobilisés par Derrière Le Hublot 21 168,42 €
- Axe 3 - Commande artistique et recherche numérique	3 500,00 €	3 500,00 €		Auto-financement (Communauté de communes) 13 230,26 €
- Axe 4 - Co-commissariat Encore heureux	2 857,14 €	2 857,14 €		
- Axe 4 - frais d'ingénierie, de communication et de structure	37 794,16 €	37 794,16 €		
Total	141 151,30 €	66 151,30 €	75 000,00 €	Total 141 151,30 €

Le total de l'autofinancement de l'opération s'élèverait à 28 230 euros pour la communauté de communes.

Il convient aujourd'hui de déterminer la participation du territoire à cette opération et de manifester notre intérêt à l'association Derrière le Hublot qui porte ses propres demandes de financement avec, comme date buttoir, le 30 septembre 2019.

La communauté de communes procèdera à ses propres demandes de financement pour la partie la concernant.

Approuvé à la majorité :

1 contre : Jean-Louis Montarnal,

7 abstentions : Elodie Gardes, Jean-Luc Calmelly, Robert Costes, Benoit Barral, Myriam Borget, Nicolas Bessiere et Jean-Louis Rames

14- Nos confluences – projet culturel de territoire en partenariat avec la DRAC Occitanie et l'Essieu du Battut

Rapporteur Mme Taquet-Lacan

Suite au souhait de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère de renforcer son travail autour des esthétiques du cirque et de la danse, Monsieur le Président expose qu'un rapprochement a été mis en œuvre avec l'Essieu du Battut, structure associative œuvrant pour le soutien à la création artistique dans le spectacle vivant. Participant au développement culturel du Haut-Rouergue, l'Essieu du Battut accueille des artistes en résidences de création dans tous les domaines du spectacle vivant, en priorité en danse et cirque. Un partenariat de longue date a d'ailleurs été mis en place avec la Mairie d'Entraygues-sur-Truyère.

La DRAC Occitanie, quant à elle, souhaite également appuyer ce début de partenariat entre la Communauté de Communes et l'Essieu du Battut. Pour cela, il est proposé la mise en œuvre pluripartenariale de « Nos confluences », projet culturel de territoire ambitieux et découverte de créations originales dans les champs du cirque et de la danse, en prolongement des résidences soutenues par l'Essieu du Battut.

Les objectifs, comme ceux de la politique culturelle communautaire, sont de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, en favorisant les actions de médiation culturelle auprès des jeunes publics et les rencontres artistiques dès le plus jeune âge pour concourir à l'éducation artistique et de privilégier la présence d'artistes sur le territoire pour favoriser les rencontres avec l'ensemble des habitants.

rencontres artistiques dès le plus jeune âge pour concourir à l'éducation artistique et de privilégier la présence d'artistes sur le territoire pour favoriser les rencontres avec l'ensemble des habitants.

Voici le détail des actions culturelles et artistiques prévues :

- Atelier chorégraphique, participatif et intergénérationnel, Rythmes et Variations animé par le chorégraphe Jean-Christophe Bleton, Cie Les orpailleurs de septembre 2019 à juillet 2020.
- Initiation aux arts du cirque et à la danse par les artistes en résidence à l'Essieu du Battut, et par les artistes qui proposeront leur création lors du rassemblement, sur le territoire de la Communauté de Communes
- Atelier en mouvement tout en douceur accessible à tous (seniors inclus) par Emmanuelle Lyon, juin 2020

Tous ces ateliers de pratiques artistiques comporteront un volet initiation à la culture du spectacle vivant, cirque et danse.

Dans un second temps, sera prévu un rassemblement de « Nos Confluences », temps fort regroupant les différents ateliers et projets menés tout au long de l'année sur le territoire, ce sera l'occasion de faire découvrir aux participants et plus largement à tous les habitants, des propositions artistiques en cirque et en danse.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

<i>Montant total</i>	25 000€
<i>Subvention DRAC</i>	15 000€
<i>Autofinancement</i>	10 000€

Le total de l'autofinancement de l'opération s'élèverait à 10 000 euros pour la communauté de communes.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h25.

A Espalion, le 4 septembre 2019

Le Président
Jean Michel LALLE

